

## CALENDRIER DE RENTRÉE 2017

Internes 2 <sup>ème</sup> année	Dimanche 3 septembre 2017	10h00	-Formalités d'inscription
Internes 1 <sup>ère</sup> année		14h00	-Réception de la chambre
Réunion des Internes – Lundi 4 septembre 2017 à 18h00 – Amphithéâtre P. Chéreau			

*NB : les Internes ne peuvent être admis à l'internat qu'après avoir satisfait à chacune des obligations permettant leur inscription au Lycée Louis le Grand*

Accueil et formalités d'inscription *	Réunion avec Monsieur le Proviseur Salle Patrice Chéreau **	Début des cours
--	---	-----------------

CPGE 2 <sup>ème</sup> année	K1 – K2 ECS 2	Lundi 4 septembre 8h00	Mardi 5 septembre 9h00	4 septembre 9h00
	MP – MP* - PC* - PSI*	Lundi 4 septembre 9h00	Mardi 5 septembre 10h00	4 septembre 10h00
CPGE 1 <sup>ère</sup> année	MPSI – PCSI	Lundi 4 septembre 10h00	Mardi 5 septembre 11h00	4 septembre 14h00
	HK – ECS I	Lundi 4 septembre 11h00	Mardi 5 septembre 12h00	4 septembre 14h00

*NB : les étudiants ne peuvent être admis en cours qu'après avoir à chacune des obligations permettant leur inscription au Lycée Louis le Grand*

\* L'accueil commence par l'achèvement de la procédure d'inscription (rappel : le montant de l'affiliation à la sécurité sociale est fixé nationalement début juillet) chèque à établir à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Louis le Grand).  
\*\* Les professeurs libèrent leurs étudiants ou leurs élèves 10 minutes avant le début de chaque réunion.

Lycée	Secondes	Lundi 4 septembre 13h00	Mardi 5 septembre 15h00	5 septembre 8h00
	Premières S, L et STI2D	Lundi 4 septembre 14h00	Mardi 5 septembre 16h00	5 septembre 8h00
	Terminales S, L et STI2D	Lundi 4 septembre 15h00	Mardi 5 septembre 17h00	5 septembre 8h00

\*\* Les professeurs principaux accompagneront leurs élèves dans la salle Patrice Chéreau

L'emploi du temps donné le jour de l'accueil entre en vigueur :

- le jour même, 4 septembre, aux heures indiquées, pour les classes préparatoires
- le 5 septembre à 8h00, pour les classes du second cycle.

Jean Bastianelli  
Proviseur